
Ecole régimentaire de Versailles / Instruction spéciale théorique.

Numéro d'inventaire : 1979.37442.2

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1878

Description : Fascicule imprimé et cousu / pas de couverture.

Mesures : hauteur : 230 mm ; largeur : 182 mm

Notes : Instruction théorique / règlement particulier sur l'organisation des cours, octobre 1878.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : Élémentaire et post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Versailles

Nom du département : Yvelines

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

Lieux : Yvelines, Versailles

Génie
École régimentaire
de Versailles
Octobre 1878.

Instruction spéciale théorique

Règlement particulier.

Organisation générale. Les cours se subdivisent de la manière suivante :

Indication rapide.

$\frac{1}{2}$	Enseignement primaire, 2 ^e division
$\frac{1}{1}$	id. id. 1 ^e division
$\frac{2}{3}$	Cours des sapeurs,
$\frac{2}{2}$	Cours des caporaux, brigadiers et candidats, 2 ^e division
$\frac{2}{1}$	id. id. id. 1 ^e division
$\frac{3}{3}$	Cours secondaire des sous-officiers.
$\frac{3}{2}$	Cours supérieur des sous-officiers, 2 ^e division.
$\frac{3}{1}$	id. id. id. 1 ^e division.
1 ^{re} Enseignement primaire	

Organisation de l'enseignement primaire. Les cours de l'enseignement primaire ont lieu dans les compagnies sous la surveillance et la responsabilité des commandants de compagnie et des chefs de groupe ; ils sont faits par des moniteurs, dont un grade, présentés par le commandant de compagnie et agréés par le chef de groupe. Par groupe, il y a au moins un moniteur du grade de sous-officier.

Quand le temps le permet, les hommes de l'enseignement primaire vont au travail sous le commandement des moniteurs gradés et sous la direction d'un lieutenant de semaine, pour le polygone de Satory, qui prendra les instructions du commandant de l'école et d'un autre lieutenant pour le polygone des Matelots. Départ de la caserne à 11^h $\frac{1}{2}$, fin du travail à 4^h. Un sous-officier par groupe est chargé du magasin des outils. Selon les circonstances, l'adjudant-major de semaine supprime ou suspend

3 / 3